

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 à l'ordre du jour (b)

CX/RVDF 09/18/5 Add. 1

Avril 2009

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Dix-huitième session
Natal, Brésil, 11-15 mai 2009

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

(à l'étape 3 de la procédure)

Observations présentées par l'Iran, les Philippines, les États-Unis d'Amérique, l'Uruguay et la
Fédération Internationale pour la Santé Animale (IFAH)

AVILAMYCINE

IRAN

L'Iran appuie les LMR proposées pour l'avilamycine.

PHILIPPINES

Les Philippines recommandent que les LMR pour l'avilamycine soient retenus à l'étape 3

Limites maximales de résidus proposées en ug/kg pour les porcins, les poulets les dindons et les lapins :

Peau/Graisse	100
Reins	200
Foie	300
Muscles	50

Information pertinente :

Homologation : L'avilamycine est approuvée par le Bureau of Animal Industry des Philippines comme agent antibactérien et antiseptique depuis 1994.

Indications et posologies approuvées :

-Poulet de chair : Indiquée pour l'amélioration du gain moyen quotidien et l'efficacité de conversion des aliments ainsi que pour la prévention et la maîtrise de l'entérite nécrotique provoquée par *Clostridium perfringens*. Posologie : 2,5 à 15 ppm

-Porcins : Indiquée pour l'amélioration du gain moyen quotidien et l'efficacité de conversion des aliments ainsi que pour faciliter le contrôle après le sevrage de la diarrhée causée par *Escherichia coli*. Posologie : 10-40 ppm

Pharmacocinétique :

Concentrations de sang, de sérum ou de plasma dans différentes espèces après l'administration de doses orales : limites de dépistage (p. ex. <0,04 à <0,1 µg/mL) (6) (West et coll., 1982). Les données de pharmacocinétique classiques ne sont pas disponibles étant donné que l'antibiotique n'est pas présent dans le

plasma à des concentrations suffisamment élevées pour permettre une analyse cinétique. Les niveaux inférieurs de quantification nécessaires pour une analyse cinétique se situeraient bien en deçà de la concentration toxicologique pertinente et ne seraient donc pas utiles pour assurer la salubrité des aliments destinés à la consommation.

Absorption :

- Faiblement absorbé en cas d'administration orale

Distribution :

- Sommaire des résidus radioactifs dans les tissus (µg/g de résidus totaux) avec un retrait de 0 jours chez les porcs et les poulets qui ingèrent de l'avilamycine dans leur ration

Table 2 Summary of the radioactive tissue residues^a (µg/g of total residues) at zero day withdrawal in swine consuming avilamycin in the feed

	Study Number [dose of avilamycin in feed]			
	ABC-0266 (12) [60 mg/kg] ^b 5 days	ABC-0287 (13) [80 mg/kg] ^b 10 days	ABC-0308 (14) [80 mg/kg] ^b 7 days	ABC-0360 (15) ^a [60 mg/kg] ^b 14 days
Label position:	[DIA- ¹⁴ C]	[DIA- ¹⁴ C]	[DIA- ¹⁴ C]	[U- ¹⁴ C]
Liver	0.13	0.22	0.15	0.66
Kidney	0.08	0.1	0.08	0.34
Muscle	<0.01 ^c	0.016	<0.024 ^c	0.14
Fat	0.03	0.12	0.07	0.55

^a Radioactive tissue residues are higher in study ABC-0360 (15) than the other three studies because the radioactivity was more uniformly distributed throughout the molecule. See detailed discussion in section 2.2.3 Metabolism.

^b Microbiological equivalents of [¹⁴C]avilamycin

^c Assay limit of detection

Table 3 Summary of the radioactive tissue residues (µg/g of total residues) at zero day withdrawal in chickens consuming avilamycin in the feed

	Study Number [dose of avilamycin in feed]	
	ABC-0329 (16) [15 mg/kg] ^a	T4E969602 (17) [30 mg/kg] ^a
Label position:	[DIA- ¹⁴ C]	[U- ¹⁴ C]
Liver	0.022	0.08
Kidney	<0.024 ^b	0.07
Muscle	<0.008 ^b	<0.04 ^b
Fat	0.022 ^c	0.03
Egg (whole)	--	0.12 ^d

^a Microbiological equivalents of [¹⁴C]avilamycin

^b Assay limit of detection

^c One of four individuals < LOD (0.009 µg/g was used to calculate mean)

^d Calculated from LOD of albumin and radioactive yolk residue:
(0.07 µg/g X 0.67) + (0.22 µg/g X 0.33)

Aucune donnée de distribution pour l'avilamycine chez les dindons et les lapins.

Excrétion

- principalement excrétée dans les fèces lorsque administrée par voie orale aux porcs et au poulets

Dalidowicz J E, Thomson T C, et Herberg R J (1983) 14C Avilamycin Balance-Excretion Study in Swine Study ABC-0229 (Dalidowicz, et al., 1983).

- Deux cochettes issues de croisement ont reçu 0,9 kg d'aliments contenant de l'avilamycine exempte de traceur à une dose de 60 mg/kg d'activité deux fois par jour pendant sept jours.
- Après 7 jours, chaque cochette a reçu 120 mg d'avilamycine contenant un traceur radioactif C14
- L'essentiel des résidus a été excrété dans les quatre premiers jours (91 % des résidus ont été excrétés les jours 2 et 3).

- 93,4 % des résidus étaient contenus dans les fèces et 4,54 % étaient contenus dans l'urine.
- Les fèces étaient le principal vecteur d'excrétion des résidus.
Dalidowicz et al. 1984. A balance-excretion study in chickens (11) (): broiler chickens
- (2M/2F) ont reçu de l'avilamycine sans traceur à une dose de 20 mg d'activité microbiologique par kg d'aliments.
- Après 7 jours d'administration du produit à une dose à peu près stable, une dose unique de 4 mg d'avilamycine [U-14C] a été administrée, et les excréments ont été prélevés à 24 h d'intervalle pendant 13 jours.
- Pendant la période de collecte des excréments, les poulets ont excrété 92,8 %, 99,2 %, 96,6 % et 84,4 % de la dose, respectivement. En moyenne, 90 % de la radioactivité a été excrétée au cours des 6 premiers jours.

(Méthode analytique)

-Méthode numéro AM-AA-CA-R056-AB-755, essai microbiologique sur l'avilamycine dans le sang intact, le sérum ou les fèces. Eli Lilly and Company, Greenfield, Indiana, USA (Eli Lilly and Company, méthode numéro AM-AA-CA-R056-AB-755)

-Method numéro AM-AA-CA-R050-AB-755, Gas Chromatographic Determination Of Avilamycin And Its Metabolites In Animal Blood And Feces. Eli Lilly and Company, Greenfield, Indiana, USA (Eli Lilly and Company, méthode AM-AA-CA-R050-AB-755)

-Methode AM-AA-CA-R075-AB-755, Bioautographic Detection Of Avilamycin Residues In Swine And Broiler Tissues. Eli Lilly and Company, Greenfield, Indiana, USA (Eli Lilly and Company, méthode AM-AA-CA-R075-AB-755)

-Gas Chromatographic Determination Of Avilamycin And Its Metabolites Containing Method Number AM-AA-CA-R093-AA-755, Dichloro-Isoevernic Acid In Animal Tissues. Eli Lilly and Company, Greenfield, Indiana, USA (Eli Lilly and Company, Method Number AM-AA-CA-R093-AA-755)

-Eichmeier, L.S. (2006) Report No. 49783, "Validation of an HPLC-MS/MS Method for the Determination of Avilamycin in Chicken Liver, Kidney, Muscle, and Fat/Skin" .ABC Laboratories, Inc., Columbia, MO, USA (ABC Method 49783-MI). (Eichmeier, 2006a)

-Eichmeier, L.S. (2006) Report No. 49784, "Validation of an HPLC-MS/MS Method for the Determination of Avilamycin in Swine Liver, Kidney, Muscle, and Fat/Skin" .ABC Laboratories, Inc., Columbia, MO, USA (ABC Method 49784-MI-01). (Eichmeier, 2006b)

Études sur les résidus dans les tissus

Summary of the microbiologically active tissue residues ($\mu\text{g/g}$ of total residues) at zero day withdrawal in swine consuming avilamycin in the feed

	Study Number [dose of avilamycin in feed]				
	Maurer, et al. [100 mg/kg]	I-EWD-83-09 [40 mg/kg]	I-EWD-83-10 [100 mg/kg]	61-118 [400 mg/kg]	86-133 [400 mg/kg]
Liver	0.15	<0.05 ^a	<0.05 ^a	<0.025 ^a	<0.025 ^a
Kidney	<0.09 ^a	<0.05	<0.05	<0.025	<0.025
Muscle	<0.07 ^a	<0.05	<0.05	<0.025	<0.025
Fat	<0.08 ^a	<0.05	<0.05	<0.025	<0.025

^a Assay limit of detection

Summary of the tissue residues ($\mu\text{g/g}$ of total residues) at zero day withdrawal in chickens consuming avilamycin in the feed

	Study Number [dose of avilamycin in feed]			
	T4EUA9501 ^a [15 mg/kg]	I-EWD-83-11 ^b [20 mg/kg] 56 days	86-134 ^b [200 mg/kg] 56 days	61-142 ^b [200 mg/kg] 56 days
Liver	--	<0.05 ^c	< 0.025 ^c	< 0.025 ^c
Kidney	--	<0.05	< 0.025	< 0.025
Muscle	--	<0.05	< 0.025	< 0.025
Fat	--	<0.05	< 0.025	< 0.025
Egg (whole)	<0.02 ^c	--	--	--

^a Analysis by HPLC with UV detection for avilamycin A; eggs only.

^b Microbiological assay

^c Assay limit of detection

Période de retrait

Les résidus contenus dans les tissus comestibles sont présents à des concentrations faibles ou non détectables chez les porcs et les poulets au délai de retrait 0 (6 heures).

Évaluation de risque toxicologique lié aux résidus

Dose journalière acceptable toxicologique

- Dans le cadre de l'étude de deux ans sur les rats, la NOEL de l'avilamycine était de 110 mg/kg/jour chez les mâles et de 128 mg/kg/jour chez les femelles. La dose NOEL la plus basse a été utilisée pour calculer la DJA.

- Il a été proposé que la DJA toxicologique soit fixée à 66 mg par jour (1,1 mg/kg pc/jour). (Rapport d'experts sur le dossier d'innocuité de l'avilamycine)

Consommation de résidus contenus dans des tissus de porc (DJA toxicologique)

Food Basket Consumption of Potential Avilamycin Residues Following Consumption of Swine Products Based on Total Radioactive Residues

Tissue	Daily Consumption (g)	Total Avilamycin Intake (based on radioactivity)	
		(mg/kg)	(mg)
Liver	100	0.66	0.066
Kidney	50	0.34	0.017
Muscle	300	0.14	0.042
Fat	50	0.55	0.028
Total			0.153 mg

Avec un délai de retrait 0, la quantité maximale de résidus était de 0,153 mg (d'après la radioactivité), ce qui est équivalent à : $(0,153 \text{ mg/jour}/66 \text{ mg/jour}) \times 100 \% = 0,23 \%$ de la DJA toxicologique

Par conséquent, l'administration d'avilamycine aux porcs avec un délai de retrait nul ne présente pas de danger toxicologique pour les personnes qui consomment la viande de porc.

Consommation de résidus contenus dans les tissus de poulet (DJA toxicologique)

Poulets : 30mg/kg d'avilamycine dans l'aliment du bétail (Sweeney et al., 1996)

Food Basket Consumption of Potential Avilamycin Residues Following Consumption of Chicken Products Based on Total Radioactive Residues

Tissue	Daily Consumption (g)	Total Avilamycin Intake (based on radioactivity)	
		(mg/kg)	(mg)
Liver	100	0.08	0.008
Kidney	10	0.07	0.0007
Muscle	300	0.04 ^a	0.012
Fat	90	0.03	0.0027
Egg Albumin	67 ^b	0.07 ^a	0.005
Egg Yolk	33 ^b	0.22	0.007
Total			0.035 mg

^a Assay limit of detection; ^b albumin:yolk = 2:1, consumption factor = 100 g

Avec un délai de retrait 0, la quantité maximale de résidus est de 0.035 mg (d'après la radioactivité), ce qui est équivalent à : $(0,035 \text{ mg/jour}/66 \text{ mg/jour}) \times 100 \% = 0,05 \%$ de la DJA toxicologique

Par conséquent, l'administration d'avilamycine aux poulets avec un délai de retrait nul ne présente pas de danger toxicologique pour les personnes qui consomment la viande de volaille.

Évaluation de risque toxicologique lié aux résidus

Dose journalière acceptable (DJA) microbiologique

Une DJA microbiologique de 55,7 µg/kg/jour a été proposée par Elanco d'après une étude de la flore intestinale des humains en utilisant la directive de calcul (ACMV/234/01-FINAL; voir dossier d'innocuité).

La DJA de l'être humain typique ayant un poids corporel de 60 kg est de 0,557 mg/kg/jour x 60 kg = 3,34 mg/jour. (Rapport d'experts sur le dossier d'innocuité de l'avilamycine)

Ingestion de résidus contenus dans les tissus de porc (DJA microbiologique)

Dose exagérée de 400 mg/kg d'avilamycine dans les aliments servis à des porcs, Morimoto et al., 1986a, Asanuma et al., 1987a

Food Basket Consumption of Potential Avilamycin Residues Following Consumption of Swine Products Based on Microbiological Residues

Tissue	Daily Consumption (g)	Total Avilamycin Intake	
		(mg/kg)	(mg)
Liver	100	0.025 ^a	0.0025
Kidney	50	0.025 ^a	0.00125
Muscle	300	0.025 ^a	0.0075
Fat	50	0.025 ^a	0.00125
Total			0.0125 mg

^a Assay limit of detection

$(0,0125 \text{ mg/jour}/3,34 \text{ mg/jour}) \times 100 \% = 0,37 \% \text{ de la DJA microbiologique}$

Par conséquent, l'administration d'avilamycine aux porcs avec un délai de retrait 0 ne présente pas de danger toxicologique pour les personnes qui consomment la viande de porc, ni de risque d'acquisition d'une résistance antimicrobienne.

Dose exagérée de 200 mg/kg d'avilamycine dans les aliments servis à des poilets, Morimoto et al., 1986a, Asanuma et al., 1987a

Food Basket Consumption of Potential Avilamycin Residues Following Consumption of Chicken Products Based on Microbiological Residues

Tissue	Daily Consumption (g)	Total Avilamycin Intake	
		(mg/kg)	(mg)
Liver	100	0.025 ^a	0.0025
Kidney	10	0.025 ^a	0.00025
Muscle	300	0.025 ^a	0.0075
Fat	90	0.025 ^a	0.00225
Egg Albumin	67	0.07 ^{ab}	0.0047
Egg Yolk	33	0.22 ^b	0.0073
Total			0.0245 mg

^a Assay limit of detection; ^b radioactive residue

$(0,0245 \text{ mg/jour}/3,34 \text{ mg/jour}) \times 100 \% = 0,7 \% \text{ de la DJA microbiologique}$

Par conséquent, l'administration d'avilamycine aux poulets de chair avec un délai de retrait nul ne présente pas de danger toxicologique pour les personnes qui consomment la viande de poulet, ni de risque d'acquisition d'une résistance antimicrobienne.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis appuient l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour l'avilamycine

URUGUAY

L'Uruguay n'a pas d'observations à formuler au sujet de l'avilamycine (n'est pas homologuée dans notre pays).

IFAH

L'IFAH appuie l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour l'avilamycine.

DEXAMÉTHASONE (GLUCOCORTICOSTEROÏDE)

IRAN

L'Iran appuie les LMR proposées pour la dexaméthasone.

PHILIPPINES

Les Philippines proposent les LMR suivants pour la dexaméthasone

Limites maximales de résidus proposées pour les bovins, les porcins et les chevaux (ug/kg) :

Muscles : 0,5 ug/kg
Foie : 2,0 ug/kg
Reins : 0,5 ug/kg
Lait de vache : 0,3 ug/L

Information pertinente : En raison des nombreux effets néfastes de la dexaméthasone chez les humains, des effets observés chez les animaux et de l'interaction de la dexaméthasone avec d'autres médicaments, les données existantes devront être examinées davantage et l'innocuité de ce médicament pour les humains devra être évaluée.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis appuient l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour La dexaméthasone.

URUGUAY

L'Uruguay appuie l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour La dexaméthasone.

IFAH

L'IFAH appuie l'avancement des LMR à l'étape 5 pour la dexaméthasone.

MONENSINE (AGENT ANTIMICROBIEN ET STIMULATEUR DE LA PRODUCTION)

IRAN

L'Iran appuie les LMR proposés pour la monensine.

PHILIPPINES

Les Philippines appuient les limites maximales de résidus recommandées par le JECFA dans le foie de bovins 10 ug/kg; lait 2 ug/kg

Les Philippines proposent des LMR de 50 ug/kg pour les bovins, les ovins, les caprins, les poulets, les dindons et les cailles (gras, reins, foie (sauf chez les bovins), muscles)

Information pertinente : Nous appuyons les LMR présentées dans la Loi canadienne sur les aliments et drogues concernant la falsification des aliments (n° M.1)

réf. : http://laws.justice.gc.ca/en/showdoc/cr/C>R>C.-c.870/bo-ga:1_B-gb:1_15//en consulté le 7/102007

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis n'approuvent pas les LMR proposées pour la monensine. Ces LMR semblent contredire les données fournies ainsi que les données établies par les autres pays. Par conséquent, nous proposons de renvoyer ces LMR au JECFA.

Information pertinente : Les LMR proposées pour la monensine ne cadrent pas avec les utilisations approuvées existantes, car plusieurs pays ont approuvé deux formulations de monensine pouvant être utilisées de manière concomitante. Ces utilisations approuvées donnent lieu à des concentrations de résidus

qui dépassent les LMR proposées, tout en demeurant à l'intérieur des seuils considérés sans danger. Les États-Unis proposent que le JECFA réévalue les LMR pour la monensine en tenant compte de ces utilisations prescrites sur l'étiquette.

URUGUAY

L'Uruguay appuie l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour la monensine.

IFAH

L'IFAH n'appuie pas l'avancement des LMR de la monensine et recommande plutôt qu'elles soient renvoyées au JECFA pour une nouvelle évaluation. Ces LMR semblent être en contradiction avec les données fournies ainsi qu'avec les données établies par les autres pays.

Information pertinente : Les LMR de la monensine pourraient nuire au commerce de la viande et des produits de volaille dans la mesure où elles se situent en dessous des LMR déjà établies par d'autres organismes de réglementation nationaux.

Les approbations actuelles dans les différents pays confirment que deux formulations de monensine peuvent être utilisées de manière concomitante, ce qui donne lieu à des concentrations de monensine plus élevées que les estimations obtenues selon les bonnes pratiques vétérinaires (BPV). Comme ces utilisations approuvées selon l'étiquette se situent en deçà des seuils sécuritaires, le JECFA et le CCRVDF devraient tenir compte de ces étiquettes approuvées.

Les niveaux inutilement faibles des LMR applicables à la monensine résultent de la pratique actuelle du JECFA et du CCRVDF d'appliquer les BPV. Comme la délégation des États-Unis le mentionne dans ses observations, l'application des bonnes pratiques vétérinaires peut avoir de graves répercussions. La monensine est un bon exemple de la raison pour laquelle il faudrait réévaluer les procédures actuelles pour déterminer les LMR.

NARASINE (AGENT ANTIMICROBIEN ET STIMULATEUR DE LA PRODUCTION)

IRAN

L'Iran appuie les LMR proposées pour la narasine.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis n'approuvent pas les LMR proposées pour la narasine. Ces LMR semblent contredire les données fournies ainsi que les données établies par les autres pays. Par conséquent, nous proposons de renvoyer ces LMR au JECFA.

Information pertinente : Les LMR proposées pour la narasine se situent en deçà de la limite de quantification (LOQ) aux fins de la méthode d'analyse de la narasine. Les États-Unis proposent d'augmenter les LMR pour qu'elles cadrent avec les résultats de la méthode d'analyse existante, et ce de manière à permettre aux pays en développement de mettre en œuvre la norme, et ce faisant de continuer à assurer la salubrité des aliments.

URUGUAY

L'Uruguay appuie l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour la narasine.

PHILIPPINES

Les Philippines appuient les LMR proposées pour la narasine.

IFAH

L'IFAH n'appuie pas l'avancement des LMR de la narasine et recommande plutôt qu'elles soient renvoyées au JECFA pour une nouvelle évaluation. Ces LMR semblent être en contradiction avec les données fournies ainsi qu'avec les données établies par les autres pays.

Information pertinente : Les LMR de la narasine pourraient nuire au commerce de la viande et des produits de volaille dans la mesure où elles se situent en dessous des LMR déjà établies par d'autres organismes de réglementation nationaux.

Les LMR proposées pour la narasine se situent à des niveaux inférieurs à la limite de quantification selon la méthode d'analyse de la narasine. Par conséquent, le fait d'augmenter les LMR pour qu'elles soient compatibles avec la méthode d'analyse existante permettrait aux pays en développement d'appliquer la norme, et donc de continuer à garantir la salubrité des aliments.

Les niveaux inutilement faibles des LMR applicables à la narasine résultent de la pratique actuelle du JECFA et du CCRVDF d'appliquer les BPV. Comme la délégation des États-Unis le mentionne dans ses observations, l'application des bonnes pratiques vétérinaires peut avoir de graves répercussions. La narasine est un bon exemple de la raison pour laquelle il faudrait réévaluer les procédures actuelles pour déterminer les LMR.

TILMICOSINE (AGENT ANTIMICROBIEN)**IRAN**

L'Iran appuie les LMR proposées pour la tilmicosine

PHILIPPINES

Les Philippines appuient la recommandation formulée par le JECFA à sa 47^{ème} réunion pour les LMR des poulets et des dindons.

Les Philippines proposent des LMR pour les oeufs : 300 ug/kg

Information pertinente : Pharmacocinétique

Résumé des concentrations de tilmicosine dans les poumons, les sacs d'air et le plasma après administration continue du médicament pendant jusqu'à trois jours à 75 mg/L

Hours after treatment	Mean Tilmicosin concentration in lung tissue (mg/kg)	Tilmicosin concentration in pooled airsac tissue (mg/kg)	Mean Tilmicosin concentration in plasma (µg/ml)
6	0.63	0.30	<0.06
12	0.77	0.52	<0.07
24	0.73	0.89	<0.05
36	1.35	1.79	<0.07
48	2.30	3.29	NA*
72	1.53	2.38	<0.09
84	1.67	3.10	<0.10
120	0.87	2.86	<0.07

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis appuient l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour la tilmicosine.

URUGUAY

L'Uruguay n'a pas d'observations à formuler au sujet la tilmicosine (n'est pas homologuée pour usage interne chez les volailles).

IFAH

L'IFAH appuie l'avancement des LMR à l'étape 5 pour la tilcomisine.

TRICLABENDAZOLE (ANTHELMINTIQUE)**IRAN**

L'Iran appuie les LMR proposées pour le triclabendazole.

PHILIPPINES

Les Philippines proposent les LMR suivantes pour les bovins :

Limites maximales de résidus proposées pour les bovins :

Muscles : 275 ug/kg

Foie : 600 ug/kg

Reins : 375 ug/kg

Graisse : 200 ug/kg

Information pertinente : Les LMR inférieures pourraient présenter un obstacle au commerce, ce qui contredit un des objectifs liés à l'établissement de normes de sécurité alimentaire valides dans le monde entier).

Le triclabendazole est actuellement homologué par les autorités compétentes locales des Philippines sous la marque FASINEX 10 %; il est vendu à une concentration de 10 % en suspension. Nous suggérons donc d'envisager les LMR suivantes : Muscles : 275 ug/kg, foie 600 ug/kg, reins : 375 ug/kg, graisse : 200 ug/kg. Ces valeurs sont compatibles avec la DJA et sont moins portées à dresser des obstacles au commerce. Nous demandons que cette question soit confiée au JECFA pour une réévaluation compte tenu de la faible biodisponibilité des résidus de triclabendazole, lequel constitue une solution scientifiquement acceptable d'accroître les LMR à des niveaux plus compatibles avec les LMR fixées par les autres organismes scientifiques. Ces LMR fixées à des niveaux supérieurs d'après des données scientifiques auraient de meilleures chances de faciliter le commerce.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis appuient l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour le triclabendazole.

IFAH

L'IFAH appuie l'avancement des LMR à l'étape 5 pour le triclabendazole.

TYLOSINE (AGENT ANTIMOBROBIEN)**IRAN**

L'Iran appuie les LMR proposées pour la tylosine.

PHILIPPINES

Les Philippines supportent les LMR suggérées par le JECFA, sauf celle du lait, qui est fixée à 50 ug/kg, et celle des oeufs, fixée à 200 ug/kg

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis appuient l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour la tylosine.

URUGUAY

L'Uruguay appuie l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour la tylosine.

IFAH

L'IFAH appuie l'avancement à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour la tylosine.